

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 4 avril 2016

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HUMBERT

Adoption du CR du lundi 29 février 2016 : unanimité.

° Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Mme Marie-Christine Humbert succède à M. Vivien LOGIE, démissionnaire pour raisons personnelles.

Unanimité.

° Modification commissions municipales

Unanimité.

° Décisions municipales :

L'assemblée municipale délibère favorablement.

Unanimité.

° Déclarations d'Intention d'Aliéner :

Unanimité.

° Demande d'autorisation d'ouverture des professionnels de l'automobile :

L'assemblée municipale délibère favorablement à la demande des professionnels de l'automobile.

Unanimité.

° Adoption du schéma de mutualisation de la CCPM :

Après la présentation du schéma de mutualisation par M. Jean-François Laibe, adjoint, le conseil municipal délibère favorablement.

Unanimité.

° Taxe additionnelle sur les cessions :

M. le maire propose de conserver les droits d'enregistrement de 1.20% sur les cessions foncières.

Unanimité.

° **Affiliation à la Ligue de l'Enseignement :**

Il est proposé à la ville de Mirecourt d'adhérer à la Fédération des Œuvres Laïques, en particulier dans le cadre de la délégation de service ALSH.

Unanimité.

° **Dispositifs d'appui à l'investissement local : demande de subventions.**

Dans le cadre des investissements 2016, la Ville envisage d'inscrire dans le cadre du dispositif d'appui à l'investissement local pour l'école Brahy, les fenêtres et l'accessibilité de la

Mairie et trois bâtiments du cours Stanislas (hormis la Fabrique).

Il est répondu aux questions de la minorité sur l'école Brahy, notamment sur les infiltrations dans le toit, le chauffage « uniforme » des salles, la qualité de l'air et l'isolation du bâti.

Concernant la Fabrique, M. le Maire indique qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux par rapport à la commission « toutes commissions », répondant ainsi à la remarque de Mme Somny

qui affirme que « des Mirecurtiens remettent l'intégrité du maire en cause ».

M. Jean-François Laibe, adjoint à l'urbanisme, explique « qu'il convient de réduire un patrimoine trop considérable » et « qu'à d'autres endroits comme l'ancien collège, on a frisé

la fermeture par insécurité ». « Nous sommes en décroissance et la Ville va devoir faire des choix ».

Unanimité.

° **Relevage de l'orgue :**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC (50%) et du Conseil Départemental (18%) pour le relevage de l'orgue. Monsieur le Maire

note que cette opération doit être menée tous les 25 ans.

Unanimité moins une voix, Mme Pascale Dubuc.

° **Clos et couvert du théâtre :**

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC (33%), du Conseil Régional (33%), du Conseil Départemental (18%) ainsi que la Fondation du Patrimoine (5%). M. Le Maire annonce la prochaine visite du vice-président de la Région, M. Pascal Mangin et que l'ancien théâtre deviendra un auditorium.

Unanimité

° **Rue du Colonel Mangin : demande de subvention.**

Dans le cadre de la réhabilitation de la rue du Colonel Mangin à Mirecourt (montant prévisionnel 150.619,10 € HT), la Ville envisage va solliciter M. Le Président du Conseil

Départemental au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIIL). M. le Maire est autorisé à solliciter auprès du Président du Conseil Départemental une subvention à ce titre au taux de 5%, soit un montant de 7.530,96 €.

M. Patrice Jamis intervient pour noter le mauvais état de la rue du Capitaine Bastien.

Unanimité.

° **Convention EPFL pour la Ferme de l'Hôpital.**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. Le Maire à signer la convention avec l'EPFL pour l'acquisition et la démolition de la Ferme de l'Hôpital.

M. Patrice Fy exprime son désaccord.

23 voix pour, cinq voix contre (MM. Dubuc, Somny, Jamis, Fy et Citoyen) et une non-participation au vote (Mme Nathalie Babouhot).

° **Tableau des emplois :**

Un poste d'agent de maîtrise est supprimé, un poste de technicien est ouvert.

Unanimité.

° **Contingents et participations obligatoires.**

Le Conseil Municipal donne son accord pour les contingents et participations obligatoires : SMIC, SDIS et participation de la ville au traitement des eaux pluviales.

Unanimité

° **Syndicat Intercommunal Scolaire :**

M. Le Maire explique que le passage à la FPU au 1^{er} janvier 2016 ne permet plus à la ville de fiscaliser la participation au Syndicat Scolaire. Il convient donc de modifier les taux

de la fiscalité communale. Concernant la part levée sur les entreprises, un reversement aura lieu en direction des communes via l'attribution de compensation.

Unanimité moins cinq abstentions.

° **Fixation des taux :**

Ceux-ci sont modifiés de la part dévolue jusque là à la fiscalisation de la participation de la Ville au Syndicat Scolaire.

23 voix pour et cinq voix contre.

° **Budget primitif 2016 (voir documents) :**

A retenir que toutes les charges à caractère général ont baissé_sauf la dotation aux services techniques. Il convient de continuer à réduire la masse salariale et ce d'autant que les recettes sont en baisse de 300.000 €.

M. Patrice Fy qu'il y ait aucune somme inscrite pour le théâtre et note que moins d'un tiers des investissements 2015 ont été réalisés.

M. le Maire explique que comme pour la Transition Energétique on ne connaît pas encore le montant exact.

23 voix pour et cinq voix contre.

° **Budget primitif Rio et LPMR (voir documents) :**

Unanimité.

° **Vente immeuble rue du Docteur Brahy :**

Le conseil municipal vote la cession de l'immeuble du Docteur Brahy pour un montant de 95.000 €. M. Patrice Fy pense que c'est une bonne affaire pour l'acquéreur.

M. Le Maire l'interroge sur les investissements qu'il a pu mener dans ce bâtiment en 13 années de conduite des affaires de la ville.

23 voix pour, cinq voix contre (MM. Dubuc, Somny, Jamis, Fy et Citoyen) et une non-participation au vote (Mme Nathalie Babouhot).

° **Affaires diverses :**

- Adhésions au SDANC de la CCPM et de trois communes au SMIC.
- Accord pour deux stagiaires : l'un au musée de la Lutherie et le second auprès de la salle Pixels et Décibels.
- Remboursement de 4 jours et trois heures de congés à un contrat emploi-avenir qui n'a pu les prendre pour cause d'accident de travail.